



Communication sur l'Éducation maritime

25 octobre 2012



L'éducation maritime forme environ 1800 jeunes dans 12 Lycées Professionnels Maritimes et mériterait toute l'attention du nouveau gouvernement pour bénéficier de moyens nouveaux à la hauteur de sa mission.

L'efficacité de l'insertion de tous ces jeunes dans la vie professionnelle est connue et reconnue dans le monde maritime et au delà.

A la présentation du programme 205 la directrice DAM, R Bréhier écrit :

« Ensuite, une formation maritime de qualité est au centre des préoccupations de ce triennal dans un secteur où les résultats en matière d'insertion professionnelle sont très bons. Le maintien d'un enseignement maritime au niveau secondaire et une poursuite de l'amélioration du niveau de qualification à travers les premières ouvertures de classes de BTS maritimes se justifient pleinement au regard des priorités fixées par le nouveau gouvernement en matière d'éducation.

Le programme 205 accompagnera en 2013 la mutation de l'enseignement supérieur par l'intermédiaire de son opérateur : l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM). »

1) - Des moyens Humains pour la réussite :

Qu'en est-il des 60 000 postes pour l'éducation et quelle sera la dotation pour l'éducation maritime ?

En effet, les personnels précaires représentent 44% des moyens humains nécessaires pour réaliser la formation (526 personnes)

Soit : 49 enseignants et conseillers d'éducation en situation de contractuels (ACET;ACE;CDD) sur les 344 ETP, auxquels s'ajoutent 182 personnes, enseignants, assistants d'éducation et vacataires en « CDD Lycée » financés sur le budget de fonctionnement de l'enseignement secondaire (**3,41 millions d'euros pour 2012**) (**3,71 PLF 2013**).

De plus, 0,93 M€ en AE et en CP (transfert aux autres collectivités) sont prévus pour subventionner :

- les établissements offrant une formation maritime secondaire agréée en l'absence de LPM (notamment outre-mer), mais également certains établissements privés agréés en métropole ;
- les organismes qui participent à l'organisation des examens maritimes.

2) - Des moyens financiers :

Budget 2013 :3,71 M € PLF programme 205

02	Gens de mer et enseignement maritime	26 772 041	26 772 041	26 772 041	26 772 041
----	---	------------	-------------------	------------	-------------------

- Financement du GIP ?(Enfin **0,26 M€ en AE et en CP** (transfert aux autres collectivités) sont prévus pour assurer la subvention accordée au centre européen de formation continue maritime (CEFCM).) **pourquoi? En moins pour l'enseignement!**

- Formation des formateurs : *pas de plan de formation (ou presque) spécifique enseignement depuis 10 ans*
80 000€ (2013) au lieu de 120 000€ (2012)

- Rémunération des CCF (cf E N). ***RIEN n'est prévu pour l'enseignement maritime !*** :
Pourtant le décret n° 2010-1000 du 26 août 2010 institue une indemnité au bénéfice des enseignants exerçant dans les lycées professionnels (sauf pour l'EPS) qui préparent, organisent et procèdent à l'évaluation par contrôle en cours de formation des acquis des élèves en vue de l'obtention du CAP, BEP et bac professionnel et ce, à compter de l'année 2010 / 2011.

3) - Une instance de concertation sur l'avenir de la formation maritime.

- La CFDT réclame la création d'un conseil supérieur de l'éducation maritime (en place du CSFPM) et une gestion académique nationale. (Ex ctpm enseignement dans les dirn).

- La CFDT réclame une concertation sur l'avenir de la formation maritime : ESSM, Lycées, formation continue des marins (EPLE et Gip Concarneau)
(dernière Journée de l'Éducation maritime en mai 2010)

- des projets nouvelles formations avec :

- ✧ l'émergence de nouveaux métiers (aires marines protégées et parcs marins, développement durable, les énergies renouvelables , Eco tourisme, la plaisance pro,...).
- ✧ la mise en place rapide, dans les lycées des niveaux L1 et L2 (BTS maritime), pour une filière complète d'enseignement.(annoncée à l'assemblée nationale depuis deux ans cf budget 2011 et 2012 et maintenant 2013).

cf PLF2013: formation :Les LPM ont élargi depuis 2005 leur offre de formation avec l'ouverture de classes de baccalauréats professionnels, aujourd'hui au nombre de 30, et de BTS. La création d'une licence professionnelle est mise à l'étude afin de toucher de nouveaux publics et de conformer l'offre de formation maritime au dispositif L-M-D européen.

4) - Absence de statut des professeurs de formation continue : Stop aux CDD à répétition d'année en année.

Nous réclamons des assises nationales de la formation continue maritime.

5) Loi de dé précarisation.

Synthèse sur l'application de la loi de dé précarisation au sein des LPM (vu du côté des personnels et des représentants CFDT)

Récapitulatif des rencontres avec l'autorité de tutelle sur ce sujet:

1) le 26 septembre rencontre avec la DAM et RH : infos très limitées

- ⤴ le processus est en cours ,”il concernerait environ 30 personnes” pour la titularisation ,c'est tout!
- ⤴ les personnels en contrat cdd des LPM (cdd Lycée) ont été étudiés et les chefs d'établissement ont reçu un avenant type à proposer à la signature .
- ⤴ **pas de liste des personnels concernés transmise! liste réclamée depuis juin**
- ⤴ **!**
- ⤴ des contacts sur le terrain permettent de récupérer des personnes oubliées, par chance et par hasard!(voir échange de mail avec RH/MGS3)
- ⤴ pour ce qui concerne les modalités de titularisation, en particulier pour les enseignants, c'est l'agriculture qui organise puisque c'est le corps des PLPA ; aucune info! (dates conditions, spécialités, etc.....)
- ⤴ aucune info sur les personnels en contrat CDD financés sur le budget état (ACE et ACET) concernés par cette loi! (ils ont du être recensés par les chefs d'établissement et Gm2)

2) réunion le 4 juillet info sur le processus de dé précarisation :

- ⤴ la DRH confirme que la loi concerne aussi les contrats établis par les Lycées.
- ⤴ la demande de la CFDT, faite dès le mois de mars 2012, d'avoir une information précise (listing) en ce qui concerne les agents (susceptibles d'être concernés par cette loi) en CDD dans les lycées maritimes est au point mort « **(l'enquête est toujours en cours auprès des lycées maritimes)** ».
- ⤴ **il est aujourd'hui impossible d'avoir une vision globale de cette réforme et encore moins d'avoir des réponses claires à faire aux collègues.**

3) rencontre du 29 juin avec la DAM :

- ⤴ aucune info précise : sauf que les établissements ont été contactés et remontent les dossiers des CDD état et lycée auprès de Gm2 et RH/MGS3.
- ⤴ nous demandons une liste des personnels susceptibles d'être concernés dès qu'elle sera établie dans les jours qui viennent (vers le 10 juillet)